



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

Mémoire présenté par le Bureau international des droits des enfants (IBCR)

Consultations du Ministère des relations internationales et de la Francophonie dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Politique internationale du Québec

Juin 2024

Introduction

Si la Convention relative aux droits de l'enfant est le traité le plus ratifié au monde, notre vision part du constat que les droits de l'enfant ne sont pas encore une réalité en toutes circonstances et en toute égalité. C'est la raison d'être de notre organisation, qui a pour mission de concrétiser les droits des enfants à risque ou victimes de violences et les droits des enfants en contact avec le système de justice.

Avec notre réseau de partenaires, nos actions contribuent à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et de justice, comme préalable indispensable pour faire des droits de l'enfant une réalité au quotidien : doter les acteurs de ces systèmes des compétences-clés indispensables à la concrétisation des droits de l'enfant ; assurer la collaboration et les synergies dans le cadre des services fournis aux enfants ; développer et faciliter des espaces de participation significative adaptés aux enfants ; faciliter l'expérimentation en faveur des droits de l'enfant ; documenter la situation des enfants et faciliter le changement institutionnel.

Impliqué depuis presque 30 ans au Québec comme à l'international, actuellement dans 14 pays répartis sur trois continents, le Bureau international des droits des enfants observe des tendances qui questionnent la portée de l'approche actuelle de la coopération, de la solidarité internationale, et de manière plus générale, la concrétisation des droits de l'enfant sur la scène internationale.

Dans le cadre des consultations du Ministère des relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour l'élaboration de la nouvelle Politique internationale du Québec, IBCR présente ses constats et ses recommandations.

L'état actuel de la coopération internationale et liens avec les droits de l'enfant

Un désir pour une action basée sur la reconnaissance et la réciprocité

Porté par les mouvements de localisation, le domaine de la coopération et du développement ne peut faire l'économie d'une réflexion sur sa définition, sur sa mise en œuvre et sur les implications d'instaurer davantage de réciprocité entre partenaires, pour une approche de solidarité internationale.

Un changement de postures des populations et des sociétés civiles affirme non seulement la nécessité que les constats et besoins soient pensés à leur niveau, puis que les réponses adéquates soient imaginées et évaluées depuis l'endroit où elles sont mises en œuvre ; mais aussi la nécessité de créer de réelles opportunités d'échanges entre pays, l'ensemble reconnaissant que tous peuvent et doivent contribuer.

Ce mouvement se donne dans un contexte global de remise en question des dynamiques internationales et de reconfiguration des pôles d'influence. Cela est d'autant plus aigu en Afrique, où l'Europe, la Chine, la Russie et les États-Unis cherchent à maintenir, à diversifier ou à étendre leur influence, en compagnie d'acteurs émergents tels la Turquie et l'Inde. Ce mouvement se donne également face à des tendances de fermetures et de repli sur sa communauté, constatées dans toutes les sociétés.

Des contextes et des situations qui vulnérabilisent de plus en plus les enfants

Les conflits mondiaux qui perdurent, les crises régionales, l'augmentation des flux migratoires, les enjeux liés au climat et la résurgence de la violence armée, qu'elle soit étatique ou non, telles les organisations terroristes ou les groupes criminels ; tous ces contextes interreliés entre eux représentent un défi pour la sécurité et le bien-être de millions d'êtres humains, en particulier les enfants, qui représentent près de la moitié des populations affectées. La violence inhérente à ces situations touche directement les enfants, qui peuvent être recruté.es, victimes de violence armée ou d'exploitation sexuelle, tué.es, privé.es d'éducation, séparé.es de leur famille, etc.

Souvent poussé par les conflits, le nombre d'enfants en situation de migration, que ce soit avec leur famille ou seul.es est en constante augmentation. Ceci représente également un enjeu à leur protection, les mettant à risque de violences sexuelles, d'exploitation, de trafic, de traite et de recrutement par les groupes armés, ainsi que plus globalement à leur mieux-être.

Dans ces contextes, le niveau actuel de formation, les approches des professionnel.les, le manque de coordination entre acteurs et la frilosité pour l'innovation n'arrivent pas à offrir la réponse harmonisée, adaptée et centrée sur l'intérêt de l'enfant que la situation demande.

Ces contextes mettent également les enfants à risque d'être des protagonistes ou auteurs de la violence, que ce soit en étant recruté.es par des groupes armés, pendant un parcours migratoire ou en recourant à diverses stratégies de survie dans les situations dans lesquelles ils se trouvent. Le ressentiment de nos sociétés et la fragilité des systèmes de justice pour enfants privent ces enfants d'un accompagnement adapté permettant une possible réhabilitation.

Des droits de l'enfant qui demandent à être une réalité

Les droits de l'enfant ne sont pas encore une réalité en toutes circonstances et en toute égalité pour tous les enfants. Que ce soit dans la place qu'occupent les enfants dans les diverses sociétés, les recours qu'ils ont pour se faire entendre, les priorités sociétales et législatives ou la protection

contre les violences, la capacité des adultes de tous les pays à traduire les droits de l'enfant en décisions et actions quotidiennes reste à désirer.

En plus des situations nommées précédemment, qui constituent une menace à l'intégrité physique et psychologique des enfants, ils restent au niveau mondial peu considérés comme des citoyens et leur opinion est peu prise en compte. Alors qu'ils sont grandement touchés par toutes les dynamiques qui nous touchent aussi, les enfants ne sont pas consultés sur les besoins, leurs aspirations et leurs recommandations face à ces situations

C'est d'autant plus vrai pour les enfants qui sont en contact avec les systèmes de justice et de protection, qui se retrouvent dans des situations ou contextes qui favorisent les atteintes à leurs droits, et qui font face à des obstacles supplémentaires pour la concrétisation de tous leurs droits. Sans être exhaustif, ce sont les enfants en conflit avec la loi ou privés de liberté ; les enfants en mobilité ; les enfants associés aux groupes armés, les enfants exposés aux violences physiques ou mentales, incluant les violences sexuelles, les enfants en situation de rue, etc. Si on reconnaît plus facilement leur droit à la protection, qui n'est pas toujours respecté, ces enfants restent peu vus comme des citoyens, détenteurs de droits comme nous tous et toutes.

Le Québec à l'international, moteur d'une solidarité internationale basée sur la réciprocité et chef de file pour que les droits des enfants soient une réalité

Une solidarité internationale réciproque

Le Québec, par son histoire et sa place sur la scène internationale, est le mieux placé pour appuyer, entendre et soutenir une solidarité internationale qui soit réciproque, mettant de l'avant la reconnaissance de l'autre, le dialogue et la collaboration au sein de son action, tout en gardant l'engagement envers les droits humains comme boussole. Cela implique de favoriser les initiatives développées en consortium, de soutenir les espaces de développement et de co-construction de ces initiatives, de favoriser les financements au fonctionnement institutionnel, avec une certaine flexibilité de mise en œuvre et sous formes de sous-subsidies aux partenaires locaux et nationaux.

Pour que les droits de l'enfant soient une réalité au quotidien, cela implique aussi de prévoir des moyens et du temps pour analyser les situations et expériences vécues par les enfants, pour documenter et évaluer les changements générés par les financements du Québec, et enfin pour travailler sur la durée pour des renforcements réels de systèmes.

Le programme Québec sans frontières et l'initiative multi-acteurs du MRIF représentent des pas significatifs en ce sens et à féliciter.

Miser sur l'expérimentation

Étant donné la résistance aux changements qui président à toute réorientation et sachant la complexité des relations géopolitiques, la mise en place d'une solidarité internationale réciproque ne peut se faire sans la création commune de nouveaux cadres. Le Québec gagnerait ainsi à mettre son expertise en innovation au centre de sa nouvelle Politique internationale, afin de permettre qu'émergent de nouvelles manières de faire en solidarité internationale.

L'expérimentation doit aussi être davantage explorée, financée et concrétisée car elle est porteuse de pratiques ou initiatives qui pourraient conduire à de meilleurs résultats dans la concrétisation des droits de l'enfant et ensuite être mises à l'échelle.

Être une voix pour les droits de l'enfant

En 1991, le Québec se déclare lié à la Convention relative aux droits de l'enfant. La nouvelle Politique internationale du Québec gagnerait à assumer plus clairement son engagement envers les droits de l'enfant, permettant au Québec de se positionner comme un chef de file sur cet enjeu d'intérêt global.

Le Québec pourrait être le moteur sur la scène internationale d'une ratification qui tarde par le Canada du troisième Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant, protocole qui institue une procédure de plainte pour les enfants devant le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. La participation des enfants aux enjeux et décisions qui les concernent reste le talon d'Achille de toutes initiatives liées aux droits de l'enfant. Par cet engagement envers la création d'instances multiples et significatives de participation pour les enfants, le Québec serait à l'avant-garde d'un changement majeur pour les droits de tous les enfants : celui de leur permettre d'occuper la place qui leur revient et de jouer un rôle actif dans leur existence et, plus globalement, dans nos sociétés.

Fidèle à son engagement envers les populations les plus vulnérables, la nouvelle Politique internationale du Québec devrait également porter une attention particulière à la sécurité, à la protection, au mieux-être et à l'épanouissement des enfants impactés par les crises mondiales, en particulier les enfants touchés par les conflits armés et les enfants en situation de migration. Le Québec pourrait miser sur son expérience en protection de la jeunesse, notamment en contexte autochtone, et promouvoir une approche de la protection des enfants qui soit concertée, adaptée à chaque enfant et centrée sur leur intérêt supérieur. Cela pourrait être particulièrement porteur sur des enjeux globaux tels que la migration des enfants ou l'exploitation sexuelle des enfants, qu'elle soit en ligne, dans l'industrie du tourisme ou des loisirs, s'inscrivant dans le plan d'action gouvernemental contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

La nouvelle Politique internationale du Québec, prenant appui sur l'expérience québécoise en matière de justice pour enfants et le fait que sa législation respecte déjà les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant, contrairement à la législation canadienne, devrait mettre au centre de son action l'accès à une justice adaptée et restaurative pour tous les enfants, notamment ceux en conflit avec la loi et ceux touchés par les conflits armés, et un engagement envers la fin de la détention pour tous les enfants.

Miser sur la francophonie et sur l'Amérique

L'espace francophone continue d'être un terrain privilégié pour le Québec. La langue commune permet de développer des approches régionales et de donner une réalité à la réciprocité, notamment au sein des espaces académiques ou des échanges entre professionnels ; comme pour le développement et de la mise en œuvre d'initiatives.

En Afrique, plusieurs des crises que l'on considère comme oubliées comme en République Démocratique du Congo, au Burkina Faso et plus largement au Sahel, au Cameroun, se déroulent dans des pays membres de la francophonie, réaffirmant l'importance pour le Québec de s'engager envers les droits de ces populations et de ceux des enfants qui y vivent.

En Amérique, les flux migratoires et la position du Québec au Nord du continent privilégient également de fortes relations avec les pays d'Amérique centrale et du Sud, pays d'origine ou de transit de plusieurs des personnes en migration et alliés pour une Amérique multilingue. Le

805, rue Villeray, Montréal (Québec) CANADA H2R 1J4

Tel. (514) 932-7656 Telec. (514) 932-9453 info@ibcr.org www.ibcr.org

passage de certains pays à un niveau intermédiaire, tels la Colombie et le Costa Rica, ont diminué l'appui offert à ces pays alors que la violence y est en augmentation, et que les enjeux rencontrés par d'autres pays de l'Amérique, notamment Haïti, le Venezuela et le Honduras, déstructurent les systèmes de protection de ces pays. Le Québec gagnerait à promouvoir une approche régionale en réponse à ces phénomènes qui se répercutent sur tout le continent américain, au-delà des barrières imposées par les langues, notamment en étant un trait d'union entre pays non-anglophones. Finalement, ces approches régionales devraient inciter le Québec à se positionner lorsque possible de manière plus affirmée au sein des organes régionaux, que ce soit l'Union Africaine, la communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'organisation des États américains (OEA).